

# QUINTESSANCE - FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE OUIDAH

## 9 > 13 JANVIER - JANUARY, 2014

12<sup>ème</sup> EDITION

### RÈGLEMENT

(Révisé le 04 septembre 2013)

#### 1 - Objectifs

Quintessence -Festival International du Film de Ouidah- a lieu chaque année à Ouidah (Bénin). Il a entre autres pour but de:

- Mettre en valeur des cinéastes apportant à la culture cinématographique : nouveauté, originalité et impertinence,
- Promouvoir le dialogue des cultures en permettant au public de découvrir les pays du monde entier à travers les œuvres de leurs cinéastes,
- Favoriser l'accès au cinéma au plus grand nombre, créer un lieu d'échanges et de convivialité,
- Permettre aux jeunes d'être à l'initiative d'événements et de projets artistiques,
- Favoriser l'échange entre les cinéastes européens et africains et stimuler les coproductions sud-sud et nord-sud.

#### 2 - Sections

La sélection officielle comprend cinq sections compétitives :

- longs métrages de fiction (cinéma et télévision)
- courts métrages de fiction,
- documentaires (sans limite de durée).
- Animation
- TV vidéo

Le festival se réserve le droit d'organiser des sections hors compétition, des hommages et rétrospectives, en association avec ses partenaires.

Le festival publie un catalogue détaillé.

#### 3 - Conditions de participation

La sélection s'effectue parmi les productions achevées **en 2012 et 2013**. Toute production (fiction, animation, documentaire, télévision, expérimental, 35 mm, 16 mm optique ou magnétique, vidéo) peut être soumise à la commission de sélection dans la section dont elle relève. Les films présentés qui ne seraient pas en version originale française doivent être présentés avec doublage ou sous-titrage en français.

Les films publicitaires et industriels ne sont pas admis.

Selon les règlements internationaux en vigueur, le festival se réserve le droit de programmer jusqu'à 3 projections pour chaque film sélectionné. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayants droits.

Chaque réalisateur dont le film aura été projeté durant le festival en sélection officielle recevra un certificat attestant de sa participation.

Chaque réalisateur, producteur ou distributeur recevra un extrait de revue de presse relatif au film le concernant.

#### 4 - Inscription

L'inscription des films doit se faire impérativement au plus tard le 30 octobre 2013, à l'aide des formulaires ad hoc disponibles auprès du secrétariat du festival ou téléchargeables sur le site internet du festival : [www.festival-ouidah.org](http://www.festival-ouidah.org). La direction du festival se réserve le droit de modifier la date de clôture des inscriptions.

Les réalisateurs ou producteurs sont invités à fournir au festival la fiche d'inscription dûment complétée, signée par une personne détentrice des droits non commerciaux pour des séances au Bénin.

Ils devront joindre à la fiche d'inscription :

- **Deux** DVD du film.

**Ils enverront également par email** deux photos du film, une photo du réalisateur, libres de droits, ainsi que le synopsis, la note d'intention et les coordonnées (email et téléphone) de contact. Cet email sera envoyé à l'adresse suivante : [inscription2014@festival-ouidah.org](mailto:inscription2014@festival-ouidah.org). Tous les éléments seront fournis en français.

Dans la mesure du possible, il est conseillé de joindre également :

- le texte des dialogues, ou des sous-titres, en français et dans la langue du film,

- un dossier de presse.

L'ensemble de ce matériel sera, sauf avis contraire des ayant droits, conservé par Quintessence, afin d'alimenter la vidéothèque de Ouidah (voir article 13).

Les cinéastes béninois feront parvenir le matériel à :

**Quintessence - BP 368 - Ouidah - Bénin.**

Les cinéastes des autres pays feront parvenir le matériel (par courrier postal non recommandé) à :

**Quintessence - 23 rue Maurice Laisney - 92600 Asnières - France.**

Tout le matériel devra être arrivé au festival avant la date de clôture des inscriptions.

## 5 - Sélection

La sélection des films est laissée aux soins de la Direction artistique du Festival.

La commission de sélection aura lieu jusqu'au 15 novembre 2013 pour effectuer la sélection.

Tout réalisateur ou producteur dont le film est retenu sera informé dans les meilleurs délais, par email ou par téléphone, des décisions de la commission de sélection.

Les décisions de la commission sont sans appel. Elles ne sont pas motivées.

## 6 - Matériel requis par le festival

Le festival a besoin en 3 exemplaires du DVD de chaque film retenu pour la compétition officielle (2 pour les films sélectionnés hors compétition). Les ayant droits devront donc faire parvenir dès leur sélection connue, et impérativement avant le 30 novembre 2012, le ou les exemplaires complémentaires à ceux fournis pour la sélection.

De surcroît, il leur sera demandé de fournir, dans la mesure où ces éléments existent :

- un dossier de presse complet,
- trois affiches, trois affichettes et trois jeux de photos d'exploitation (facultatif pour les courts métrages et documentaires),
- la bande annonce du film sur DVD, DV ou DVCAM, ainsi que des extraits du film,
- le texte des dialogues, ou des sous-titres, en français et dans la langue du film.

Toute demande de dérogation sur ces points devra être faite auprès du secrétariat du festival le plus rapidement possible et au plus tard le 30 novembre 2013.

Le festival se réserve le droit de refuser une copie dont la qualité technique ne serait pas suffisante. Une autre copie de bonne qualité devra alors être fournie sans délai.

## 7 - Invitations

Le festival se réserve le droit d'inviter certains réalisateurs, producteurs ou acteurs dont les films sont en compétition.

Lorsqu'il invite, le festival se réserve le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée.

Le festival décide des dates de projection des films. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant le festival.

Les réalisateurs invités se doivent d'être présents lors des projections et de discuter avec le public à la fin de leur film.

## 8 – Jurys et Prix

Des personnalités du monde du cinéma et de la culture sont invitées par la Direction du Festival à constituer le Jury International.

Les prix suivants sont remis lors de la cérémonie de clôture du festival :

- Le Python Royal, Grand Prix du Festival International du Film de Ouidah est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du long métrage primé par le jury international.
- Le Python de Children, Prix du public, est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du film long métrage primé par le public.
- Le Python Pygmée, Prix du court métrage est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du film de court métrage primé par les élèves des écoles de Ouidah.
- Le Python Papou, Prix du documentaire est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du documentaire primé par le jury du documentaire.
- Le Python à Tête Noire, Prix du scénario, est remis par le jury international. Il récompense le scénario le plus original et le plus impertinent parmi les films de long métrage.
- Le Python Tapis, Prix du film d'animation. Ce trophée est remis au réalisateur du film d'animation primé par le jury international.
- Le Python à Lèvres Blanches, Prix du téléfilm / Home vidéo. Ce trophée est remis au réalisateur du téléfilm / Home vidéo primé par le

jury international.

Le Festival se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer les prix selon les événements.

## **9 - Diffusions télévisées**

La participation au festival implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions béninoises et françaises d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

## **10 – Villes et Lieux de projections**

Les projections se déroulent dans les villes de Ouidah, Cotonou et Parakou.

Les projections ont lieu à Ouidah dans la salle Quintessence sur la route des esclaves. Et en plein air sur la Place du Temple des Pythons, au Fort Français, au Fort Portugais et au Camp Militaire. A Cotonou à l'Institut français et à l'Espace Tchif. A Parakou à l'Institut français.

## **11 - Rémunération des projections**

Aucune projection organisée dans le cadre du programme du festival n'est rémunérée.

## **12 - Quintessence Itinérant**

Un programme composé de 5 à 6 films, choisis dans la sélection du Festival, fera l'objet d'une diffusion au cours de l'année dans tout le Bénin, sous l'appellation "Quintessence Itinérant". Le festival acquiert une copie et les droits de diffusion pour chacun de ces films.

## **13 - Vidéothèque**

Afin de permettre la connaissance et l'apprentissage du cinéma à Ouidah, une vidéothèque est créée parallèlement au festival.

Cette vidéothèque est alimentée par l'ensemble du matériel (vidéos mais aussi photos, synopsis, filmographies, dossiers de presse...) envoyé par les cinéastes souhaitant participer au festival.

Ainsi, un large panorama du cinéma mondial est visible à Ouidah en permanence, afin d'être consulté de manière individuelle ou collective, mais toujours non commerciale, par les cinéastes, étudiants, enseignants, chercheurs ou cinéphiles béninois ou étrangers.

A chaque édition du festival, cette vidéothèque s'enrichit de nouvelles collections et deviendra ainsi la mémoire du festival et un des lieux majeurs du Septième Art en Afrique.

## **14 - Débats, colloques, ateliers**

Des débats et colloques sont organisés à l'intention du public, de la presse et des professionnels présents. Des spécialistes reconnus des questions traitées seront chargés par le festival d'intervenir sur différents sujets.

Les thèmes traités sont communiqués 2 mois avant le festival.

Des ateliers sont organisés pour permettre à des professionnels en exercice de diffuser leurs connaissances auprès des « analphabètes des 24 et 25 images par seconde » et de l'ensemble du public présent.

## **15 - Cas non prévus et contestations**

La Direction du festival est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

QUINTESSENCE FESTIVAL - Association loi 1901  
23 rue Maurice Laisney - 92600 ASNIERES (FRANCE) – T : (00 33) 9 54 22 32 29 / 6 52 72 26 57  
BP 368 OUIDAH (BENIN) – T: (00 229) 95 56 86 63 / 95 40 63 76  
e-mail : postmaster@festival-ouidah.org – Internet : www.festival-ouidah.org